

Demande de bourse année 2020 - 2021 (un formulaire par enfant)

Vous allez déposer un dossier afin de demander l'attribution d'une bourse qui peut réduire vos frais de scolarités jusqu'à 50% des frais de scolaires de base pour l'année scolaire 2020-2021. Celui-ci doit nous être remis soit par mail à ecole.horizons@gmail.com, soit par courrier ou directement dans notre boîte aux lettres : *Ecole Horizons, 74 boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne* soit en main propre sur rendez-vous avant le 15 Juin 2020.

La réponse sera transmise par e-mail dans les 2 semaines suivant la réception de votre dossier. Si la bourse vous est attribuée, il faudra remplir le dossier d'inscription et finaliser l'inscription dans les 15 jours suivant la réponse, dans le cas contraire nous ne serons plus en mesure de vous garantir la bourse, celle-ci pouvant être redistribuée à d'autres familles.

Afin de nous permettre de cerner au mieux votre situation financière et familiale merci de nous joindre les documents suivants :

- Livret de famille de l'enfant concerné
- Dernier avis d'imposition de chaque tuteur légal
- Attestation de paiement annuel de la CAF
- Quotient familial de la CAF
- Tout document pouvant nous permettre de mieux comprendre votre situation (Attestation Pôle Emploi, RSA, ...)
- Un courrier appuyant votre demande

Avec ceux-ci, merci de joindre cette fiche préalablement remplie et signée :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nombre de jour(s) de scolarité envisagé(s) :

Coût de scolarité avec la bourse espérée (maximum -50%) :

Solution envisagée en cas de non attribution de la bourse :

Nom et Prénom du tuteur légal 1 :

Nom et Prénom du tuteur légal 2 :

Situation des tuteurs légaux :

(conjoints, séparés, veuf/veuve, remarié.e, personne morale, ...)

Numéro de tel. (où vous serez joignable afin d'apporter des précisions à votre dossier) :-.....-.....-.....-.....

Adresse mail :

Adresse postale :

Je soussigné.e,, suis conscient.e que cette bourse est attribuée pour la scolarité évoquée dans le questionnaire ci-dessus et qu'elle ne sera pas forcément extensible si je décide d'augmenter le nombre de jours de scolarisation de mon enfant par la suite. De plus je suis conscient.e que cette bourse est attribuée uniquement pour l'année scolaire 2020-2021 et qu'elle pourrait ne pas être reconduite l'année scolaire suivante. Cela dépendra des possibilités de l'école.

Signature du/des tuteurs légaux :